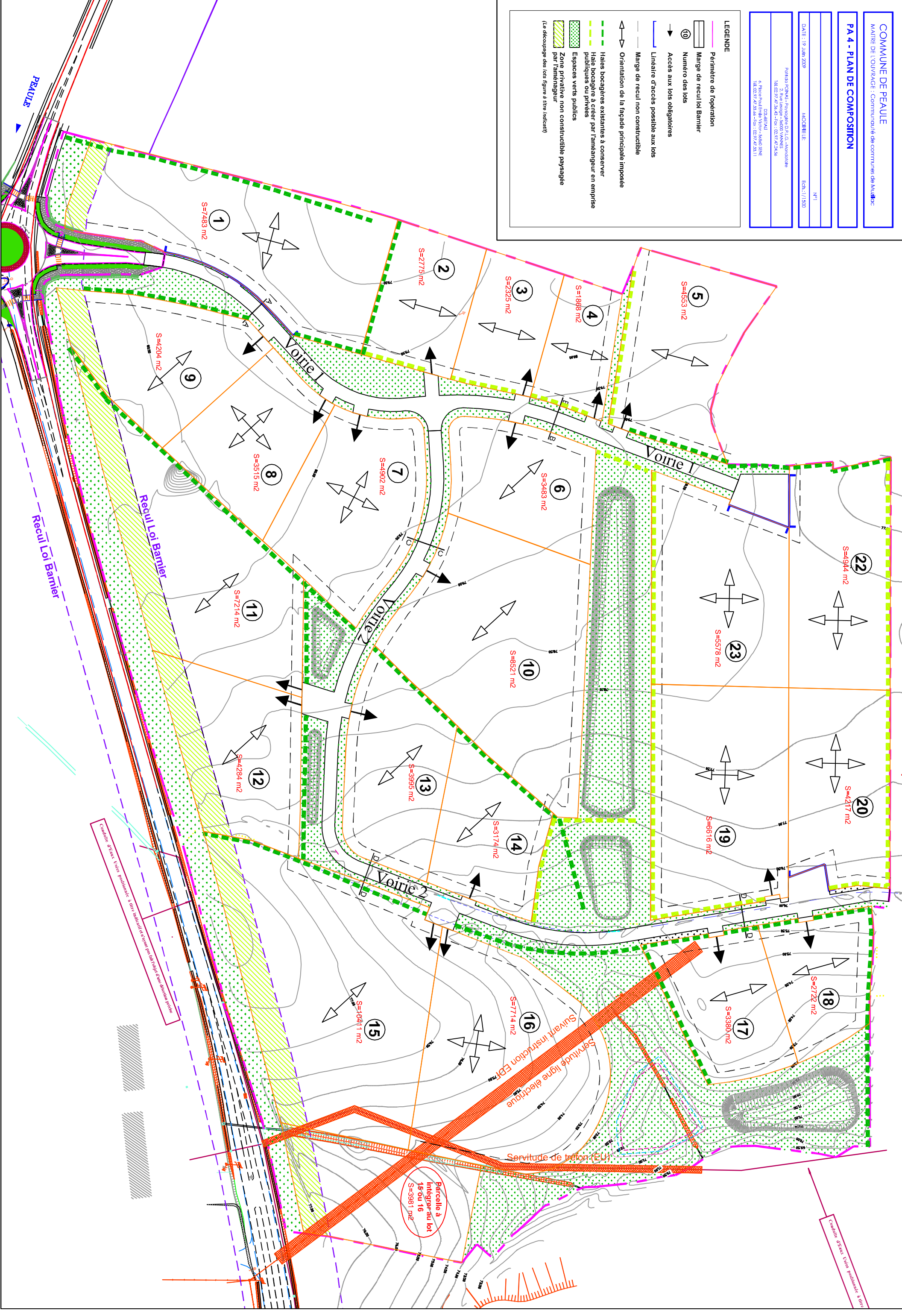


LEGENDE

- Périmètre de l'opération
- Marge de recul loi Barnier
- Numéro des lots
- Accès aux lots obligatoires
- Linéaire d'accès possible aux lots
- Marge de recul non constructible
- Orientation de la façade principale imposée
- Haies bocagères existantes à conserver
- Haies bocagères à créer par l'aménageur en emprise publiques ou privées
- Espaces verts publics
- Zone privative non constructible paysagée par l'aménageur
(Le découpage des lots figure à titre indicatif)



Les limites de plans sont à titre indicatif et ne doivent pas être prises en compte pour les opérations de construction.

Conditions d'Etat: Voir plan de situation à jour

Parcelle à intégrer au lot 15 ou 16
 S=3981 m²